FRANÇAIS,

PRENEZ, LISEZ, ET PUIS JUGEZ.

Case FRC 3993

AVERTISSEMENT.

Les circonstances deviennent si urgentes, qu'on a pensé qu'il seroit utile d'extraire le morceau suivant d'un ouvrage que les sentimens les plus purs destinent à l'instruction publique, et de le présenter d'avance à ses concitoyens. On en recommande le sort et la publication à quiconque est assez véritablement ami de la patrie, pour croire que la plus grande marque d'attachement qu'un bon citoyen pût lui donner, seroit de lui sauver un surcroît de troubles et de nouveaux crimes.

EXTRAIT.

« Il n'a jamais été ni cruel, ni farouche, ni oppresseur, ni ennemi de son peuple, ni par conséquent tyran, ce prince abreuvé, depuis trois ans et demi, d'opprobre, de souffrances et de douleurs;

Qui, dès son avénement au trône, n'a manifesté que des vertus fondées sur la base immuable de la religion catholique, qu'un attachement constant pour les loix que cette sainte religion prescrit, et l'ardent desir de rendre la France heureuse;

Qui a constaté ce desir par des œuvres immortelles :

En anéantissant ce qui restoit encore de servitude personnelle dans l'étendue de ses domaines;

En adoucissant, par les soins de son active sensibilité, le triste sort de l'humanité coupable ou assiégée par les maladies au sein de l'indigence;

M+W 6892

En abolissant les corvées, la peine de mort contre les déserteurs, le supplice de la question pour les accusés en matière criminelle, et l'arbitraire des lettres-de-cachet, dont il a soumis l'examen d'abord aux familles, et ensuite à des magistrats;

En fixant l'impôt incertain de la taille d'une manière immuable;

En accordant à sa nation les assemblées provinciales;

Aux protestans, les douceurs de l'état civil;

En favorisant, par des loix sages, par des travaux utiles, l'agriculture, les arts, les sciences, le commerce;

En donnant spécialement à ce dernier la protection la plus signalée, par le rétablissement de la marine, et par l'attitude imposante qu'il lui a fait acquérir sur les mers;

En étouffant, à diverses reprises, par sa médiation puissante, des germes de discorde capables d'embrâser l'Europe;

Qui, continuellement occupé de tant d'objets, relatifs au bonheur et au soulagement de ses peuples, n'a appellé pour ministres auprès de sa personne que les hommes que sembloit lui désigner l'opinion publique, dont même il a suivi trop fidèlement, sans doute, les funestes variations;

Qui, malheureux dans ses choix, trompé dans ses espérances, déjoué par les événemens, mais ferme dans ses intentions bienfaisantes; encouragé, sans en avoir besoin, par la reine, par toute la famille royale, à poursuivre sans cesse l'objet de tous ses vœux, la seule passion de son cœur, la félicité de ses peuples, en convoqua les ETATS GENERAUX, pour demander à ses sujets eux-mêmes comment il pourroit enfin les rendre heureux;

Qui, dans le discours d'ouverture de cette auguste et bientôt après criminelle assemblée, adressa à ceux qui en étoient membres ces mots mémorables et précieux, parce qu'ils étoient l'épanchement de son cœur: TOUT CE QU'ON PEUT ATTENDRE DU PLUS TENDRE INTÉRÊT AU BONHEUR PUBLIC, TOUT CE QU'ON PEUT DEMANDER A UN SOUVERAIN,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LE PREMIER AMI DE SES PEUPLES, VOUS POUVEZ, VOUS DEVEZ L'ESPÉRER DE MES SENTIMENS ;

Qui, sage dans ses goûts, ennemi du faste, économe par principes et par caractère, n'a jamais eu à se défendre que du penchant à faire des heureux par ses libéralités, et auquel néamoins, s'il existoit une justice impartiale et froide, qui discutât les articles de ce fameux livre rouge, que la calomnie s'est plu tant de fois à représenter à la nation comme le monument à jamais honteux de nos misères et des crimes de la cour, elle ne pourroit rigoureusement reprocher, comme article de pure faveur, compris dans le montant de ce livre, que la somme de 6.717,358 liv., qui, partagée en quinze années, de 1771 à 1789, ne fait pour chacune qu'environ 448,000 liv., c'est-à-dire environ le TREIZE CENTIÈME des revenus annuels de l'Etat, somme si modique relativement à un tout, qu'il n'y a point d'individu qui, en suivant la règle des proportions, ne puisse s'accuser et en même temps qui ne se pardonne de faire annuellement sur sa fortune la dépense d'une semblable fraction, sans réflexion, et sans pouvoir s'en rendre compte.

Il n'a pas été non plus traître envers son pays, ce prince infortuné, pour s'être persuadé que la forme du gouvernement monarchique étoit celle qui convenoit le mieux à un grand état.

Que l'hérédité de la couronne avoit été établie pour prévenir des troubles dont la mort de chaque roi eût pu devenir une occasion toujours nouvelle;

Que des loix fondamentales qui mettoient des limites à l'autorité souveraine, que des loix dont le souverain reconnoissoit et subissoit l'empire comme le plus humble des citoyens, vis-à-vis desquels il comparoissoit quelquefois devant les tribunaux, assuroient suffisamment la LIBERTÉ et L'ÉGALITÉ politiques d'un pays, tandis que, par des systêmes opposés, *la liberté indéfinie produit la licence; la licence du plus grand nombre, l'esclavage du plus petit; et l'égalité, considérée comme*

nivellement absolu de tous les invidus, l'anarchie la plus complette.

Qu'enfin, il n'est nullement prouvé que tant d'incalculables générations eussent été depuis plus de treize siècles, dans un état de stupidité ou de démence non interrompu, parce qu'elles avoient créé, maintenu, favorisé d'âge en âge des institutions religieuses, politiques et morales, par lesquelles la civilisation, les sciences, le commerce, les arts avoient fait tant de progrès, la France entière, acquis tant de réputation et de splendeur, et la population, un aussi immense accroissement.

Il n'a donc pas été traître pour avoir pensé, d'après la conviction intime, appuyée de l'autorité de tous les véritables philosophes et de tous les historiens, que les REVOLUTIONS sont le plus grand fléau des Nations :

Que les calamités qu'elles amènent doivent se calculer d'après la population, d'après le génie, d'après le degré d'inflammabilité des peuples qui les éprouvent : pour avoir prévu par cette raison, que celle qui se préparoit en France seroit épouventable; qu'elle s'opéreroit par les fureurs de la violence, qu'elle se consommeroit par des excès d'injustices et de crimes : que conséquemment sa qualité de chef suprême de la Nation, que la solemnité et la force des engagemens qu'il a contractés librement avec elle le jour de son SACRE; que son caractère de souverain, que les devoirs de ce caractère lui imposoient, même vis-à-vis de l'humanité entière, que tant de considérations lui commandoit impérieusement de faire tous les efforts qui seroient en son pouvoir, pour protéger ses sujets, pour écarter d'eux l'horreur des discordes, pour sauver leurs fortunes d'une ruine inévitable, pour prévenir l'effusion de leur sang et garantir en même temps tous les états de l'Europe d'une combustion universelle.

Quelqu'acte qu'il ait pu faire pour un aussi louable dessein, il n'a donc jamais été ni n'a pu être traître : ainsi quand il seroit vrai ;

Qu'il auroit emprunté quelques millions;

Qu'il auroit fait passer des sommes en pays étranger;

Qu'il auroit cherché à dérober, sous le voile apparent d'opérations mercantiles, et sous des noms déguisés, la connoissance de ses véritables projets, pour leur assurer par-là plus de succès:

Quand il auroit eu pour objet de se préparer des moyens de sortir de sa captivité et de former un camp à Montmédy, d'où il eût pu, sans crainte, faire entendre sa voix depuis si long-temps étouffée, et de tenter d'arracher son peuple aux plus grands malheurs, en le ramenant à la raison par des paroles de paix, de justice, de paternité:

Quand dans la même pureté d'intention, il auroit tenté quelques sacrifices pécuniaires, dont il n'étoit responsable à personne, pour faire combattre, par la publication de quelques écrits sages, les impiétés, les imputations mensongères, les calomnies atroces, les systêmes destructeurs dont l'autorité usurpatrice fait, depuis sa naissance, avec une dépense et une profusion inconcevables, inonder les villes et les campagnes, souiller les murailles des maisons, retentir les airs et toutes les voies publiques; il n'a point été traître pour avoir fait des actes de cette espèce, dont le but étoit si pur, si louable, si légitime.

Ce prince n'a pas plus été traître pour avoir fait passer à ses frères, à sa famille, réduits par un dépouillement inoui, à la plus affreuse souffrance, des secours alimentaires, pour en avoir également fourni à quelques seigneurs de sa cour, à quelques anciens serviteurs, aussi iniquement déposés de leurs emplois. Falloit-il qu'il étouffât en lui le cri de la nature, du sang et du sentiment?

Falloit-il qu'il refusât à l'héroïque et obéissante fidélité de ses gardes-du-corps, un témoignage de bonté et de reconnoissance? Falloit-il que pour prix de s'être laissés immoler pour lui sans se défendre, il les abandonnât à la pénurie la plus cruelle? C'eût été alors que ceux même qui le

censurent avec tant de méchanceté, l'eussent déchiré bien plus furieusement encore, et eussent dépeint les rois comme des monstres d'insensibilité, d'égoïsme et d'ingratitude ? il n'a donc pas été traître, pour avoir continué de payer à ses gardes, (sans augmentation aucune) des appointemens que le malheur des circonstances convertissoit en dette à leur égard, et puisqu'il a restraint d'ailleurs sa générosité à un tel point, que tous ceux qui se croyoient fondés a réclamer quelque bienveillance de sa part, ne pouvoient prétendre à l'obtenir qu'après avoir préalablement justifié, par les formes prescrites, de leur résidence en France.

Il n'a pas plus été traître, pour avoir sanctionné des décrets de toute espèce, qui lui répugnoient, puisqu'il a manifesté son opposition aux nouveaux systêmes dans le seul moment où il s'est flatté d'être libre, puisqu'il est notoire qu'à l'exception de cette époque, depuis le jour où les Etats-Généraux siégèrent dans le Jeu-de-Paulme de Versailles, il a toujours été opprimé, captif, placé même le plus souvent sous le poignard des assassins ; que conséquemment, tout acte approbatif a été extorqué de lui par la terreur, et, par cette raison, a été aussi nul, que le seroit une donation faite à un voleur par un malheureux menacé de perdre la vie.

Ce prince n'a pas plus été traître, pour avoir mis trop d'imprévoyance ou d'insuffisance, ou de lenteur dans les préparatifs de guerre contre les puissances étrangères, que la France voyoit de mauvais œil, ou pour l'avoir déclarée impolitiquement, puisqu'il a pris et changé, au gré de l'assemblée législative, les ministres successifs, qu'il s'est laissé aller à leur impulsion, et que par conséquent c'est sur eux seuls que doit peser la responsabilité des événemens ;

Il n'a pas plus été traître, parce qu'il a pu y avoir dans quelques occasions du sang de répandu

pour lui, puisqu'il n'a jamais ni consenti, ni coopéré à aucun acte de violence, et qu'il a été au contraire, jusqu'au point de démontrer qu'il avoit ces moyens en horreur, même pour sa défense personnelle.

Ce prince enfin, n'est pas plus traître, quoiqu'on ait pu dire de ses prétendus complots contre la Nation, et plus directement contre l'assemblée législative et contre la ville de Paris, puisqu'il est au su de tout le monde, que c'étoit au contraire une Horde Régicide, qui conspiroit constamment contre lui, que c'étoit conséquemment sa personne qui étoit sans cesse obligée de se tenir en garde contre les insurrections des fauxbourgs et de la populace de cette immense capitale, que la fureur excitoit et animoit contre lui, et puisqu'il vient, tout récemment encore, d'être *avoué*, à la face *du Puplic*, au sein même et par *un Membre de la Convention nationale*, le 31 octobre, dernier, que spécialement l'épouventable journée du 10 *Août*, dont la plus noire calomnie a cherché depuis à présenter l'horreur, comme ayant été un acte nécessaire pour déjouer les projets destructeurs du Roi et sauver la Patrie, a été au contraire, l'*explusion d'une conjuration que des membres de la convention nationale avoient arrêtée et signée antérieurement à Charenton, et dont l'exécution devoit se faire dès le 29 de juillet.*

Louis XVI, sous quelque point de vue qu'on envisage sa conduite, ne peut donc être accusé d'être traître, parjure, conspirateur, ennemi de sa nation, et au lieu d'avoir à en redouter un jugement inique, suivi d'un supplice, dont une cruauté raffinée approche successivement de lui la marche et les angoisses, il ne devroit, pour prix de ses intentions bienfaisantes, pour prix de l'ardeur avec laquelle il desiroit la réforme des abus qui tourmentoient la France, pour prix de la GÉNÉROSITÉ avec laquelle il en a convoqué les ETATS GENERAUX, afin qu'ils travaillassent eux-mêmes plus efficacement à cette grande entreprise,

652

il ne devroit recueillir que des expressions universelles d'amour et de fidélité, que des bénédictions et des hommages.

DÉCEMBRE 1792.